

(1) Journal des Jésuites, 1657.

(2) Emplois du vicomte d'Argenson, lettre au P. Lallemant, du 5 septemb. 1658. *Ibid.*, lettre de M. de Fancamp, 5 septemb. 1658.

(3) Archives de la fabrique de Notre-Dame de Québec. Boîte de fer OOPPP, n° 41.

(4) *Ibid.*, pièces HHH, 48.

secrétaire (1), quoique pourtant, selon les expressions de M. d'Argenson, arrivé peu après, *le procès fut fait à la suscitation des marguilliers, ceux-ci plutôt que M. de Queylus ayant ému cette querelle* (2). La conclusion fut que M. d'Ailleboust, exerçant alors les fonctions de Gouverneur général, condamna pour la deuxième fois la corporation des habitants à payer, par préférence à leurs autres dettes, tout ce qui serait nécessaire à la bâtisse d'un presbytère, jusqu'à concurrence de six mille livres (3); & cependant la somme ne fut pas payée non plus alors. Il fallut une troisième sentence, rendue en 1663, le 17 novembre, en vertu de laquelle les marguilliers reçurent enfin de la corporation les six mille livres, & les remirent à M. de Bernières, qui bâtit le presbytère l'année d'après (4).

FIN DU TOME DEUXIÈME.

37

4490 4

Paris. Imp. Poupart-Davyl et Comp., rue du Bac, 30.